

COMMUNAUTE de COMMUNES SAANE et VIENNE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2011 – PROCES VERBAL

Communes	Délégués titulaires				Délégués suppléants				
AMBRUMESNIL	Yvonne LEBOURG	P	F. DEBONNE	P	N. LETELLIER	M. MAZIRE			
AUPPEGARD	Jacques DEPREZ	P	D. LAPLACE	E	M. MORIN	H. CHAUSSAY			
AUZOUVILLE /Saône	Jacky GUERARD	E			C. TROPARDY	C. GRINDEL			
AVREMESNIL	J.M. DEPAROIS	P	J. MAUSSION	P	D. CHEVALIER	C. BESNARD			
BACQUEVILLE en Caux	Etienne DELARUE	P	S. MASSE	P	R. BARUBE	E	J.M. ADAM	P	V. SERRE
BIVILLE la RIVIERE	Franck HERICHER	P			L. CHAUVEL	A. LECAVELIER d E			
BRACHY	Christophe LEROY	P	A. LOSAY	P	G. VANESLSLANDE	A. LAVISSE			
GONNETOT	Charline FRANÇOIS	P			V. VERNEYRE	J. HENNETIER			
GREUVILLE	Edouard LHEUREUX	P			G. BLONDEL	C. CANU			
GRUCHET ST SIMEON	Jean-Paul MEEGENS	P	J.C. DALLE	P	S. VASSEUR	P. JOURDAIN			
GUEURES	Jean-Paul MARET	P	J. AVENEL	E	R. RIDEL	G. LACHELIER			
HERMANVILLE	Georges FAUVEL	E			B. LEROY	V. GUERILLON			
LAMBERVILLE	Philippe PASQUIER	E			N. LEMOINE	P	M. MANTEAU		
LAMMERVILLE	Alain ADAM	P			B. VARIN	B. DAS			
LESTANVILLE	Loïc BOUSSARD	P			F. HENNETIER	E. LHOMME			
LONGUEIL	Gérard VARIN	P	Y. CORTES	P	R. DESCHAMPT	D. LEDRAIT			
LUNERAY	Martial HAUGUEL	E	G. AUGER	P	F. BONNANCY	E	N. LARDANS	C. VINCENT	
OMONVILLE	René HAVARD	P			R. VERGNORY	A. TRIBALLEAU			
OUVILLE LA RIVIERE	Jacques THELU	P	J. VARRY	P	C. BENOIT	F. GRAVIER			
QUIBERVILLE sur MER	Jean-François BLOC	P	C. AUCLERT	P	J.F. GRENET	H. DANIEL			
RAINREVILLE	Philippe COUVREUR	P			N. ROCHETTE	D. ROBIN			
ROYVILLE	Didier FERON	P			C. CLET	A. NOEL			
SAANE ST JUST	Denis FAUVEL	P			J.M. RENARD	F. LEVASSEUR			
SAINTE DENIS D'ACLON	Philippe LEFEBVRE	P			M. DEVERRE	J. LEFEBVRE			
SAINTE MARDS	Jacques FERRAND	E			M. BOUQUET	G. LAVENAIRE			
ST OUEN le MAUGER	Lucette HEDOU	P			P. GOSSE	F. LIMARE			
ST PIERRE BÉNOUVILLE	Bernard PADÉ	P			J. HALBOURG	P. DUFILS			
SASSETOT le MALGARDÉ	Jacques GUEROULT	P			E. LUCE	D. EVRARD			
THIL MANNEVILLE	Michel COQUATRIX	P	P. WALLER	E	A. ADAM	J.M. BRYEUX			
TOCQUEVILLE en Caux	Guy NOËL	P			E. LEFORESTIER	J. THIFAGNE			
VĒNESTANVILLE	Alain DELAUNAY	P			J.P. NOBLESSE	L. BOUDIN			

P = Présent E = Excusé

Excusés

Madame AVENEL, Messieurs FERRAND, GUERARD, HAUGUEL, LAPLACE, PASQUIER, WALLER,

Pouvoir

Monsieur FERRAND donne pouvoir à Monsieur BLOC

Secrétaire de séance

Monsieur MEEGENS est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire de Gruchet Saint Siméon pour son accueil.

Monsieur le Président présente Mlle Rousseaux, comme nouvelle directrice de la Communauté de communes.

Ajout à l'ordre du jour

A l'unanimité, le Conseil décide d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Avance sur subvention prévue au budget 2011 au Syndicat mixte Terroir de Caux
- Création d'un budget annexe zones d'activité

Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil communautaire du 3 février 2011

A l'unanimité, le Conseil décide d'approuver le procès verbal de la réunion du Conseil communautaire du 3 février 2011.

COMMISSION FINANCES

Présentation des fiches actions budgétaires

Dans le cadre du conseil communautaire du 15 avril 2011 portant sur le vote du budget, il est présenté aux membres du conseil communautaire l'ensemble prévisionnel des dépenses et des recettes de la collectivité pour l'année 2011.

Il est rappelé qu'à la date de la réunion du conseil communautaire, il n'a pas été indiqué le montant des recettes de la Communauté de communes du fait que les services de l'Etat n'ont pas encore déterminé définitivement le montant des différentes dotations et taxes destinées aux collectivités territoriales.

Il est souligné que des discussions sont en cours au Sénat et à l'Assemblée Nationale sur les fonds de péréquation sur le FNGIR qui est calculé sur la base de la TP de 2010 et sera figé dans la durée, et sur la notion de potentiel fiscal. Toutefois, pour l'année 2011, en matière de TP, les collectivités territoriales sont assurées de toucher les mêmes recettes autant qu'avant, mais des incertitudes demeurent pour l'avenir.

La réforme sur la TP est donc un vrai enjeu pour les ressources de la Communauté de communes.

Par ailleurs, il est demandé ce qu'il est prévu de faire de l'excédent budgétaire : financer de nouveaux projets ? ou préserver cet excédent ? quid de cet excédent en cas de fusion avec d'autres communautés de communes ?

De plus, cette augmentation risquerait de servir un fond de garantie national. Aussi, il serait opportun de conserver un taux identique à celui voté par le Département l'année dernière.

Le conseil communautaire procède ensuite à la lecture des fiches action. Une attention particulière est apportée sur les fiches actions suivantes :

- **Siège social**

Il est rappelé que les sommes inscrites sont le fruit de demandes de devis faites auprès de différents corps de métiers. Il est par ailleurs souligné l'importance de réaliser les travaux afin de mettre hors d'eau le bâtiment.

Il est demandé les raisons pour lesquelles ces travaux doivent être réalisés du fait des éventuelles fusions de communautés de communes à venir. Le Président précise qu'en cas de fusion de certaines communautés de communes, certaines n'ont pas la capacité d'accueillir le personnel supplémentaire.

Toutefois, il est proposé de bien définir les besoins concernant les travaux de rénovation afin d'éviter des dépenses supplémentaires non nécessaires.

Il est précisé que la Communauté de communes a déjà eu cette réflexion sur la définition du besoin et du projet de rénovation du siège social. Il est demandé de fournir cette étude.

Il est donc proposé d'inscrire au budget les sommes nécessaires pour réaliser les travaux de toitures et de menuiserie, ainsi que les sommes nécessaires pour un maître d'œuvre.

- **La zone d'activité de Bacqueville en Caux – hôtel d'entreprise**

Il est souligné que le dossier loi sur l'eau ainsi que le permis d'aménager ont été déposés, et que M. Tapia doit déposer lundi 21 mars son permis de construire.

- **L'office de tourisme à Quiberville – Construction**

Il est fait un point sur les subventions demandées dans l'opération citée ci-dessus.

- **Le Tortill'art**

Il est souligné que le budget est conséquent pour cette manifestation du fait qu'elle a lieu sur deux sites distincts (Bacqueville en Caux et Luneray).

Il est proposé de réaliser un bilan de l'action pour savoir si, à l'avenir, cette manifestation doit être soutenue par la Communauté de communes ou, si elle doit être confiée aux associations dans le cadre de subventions allouées par la Communauté de communes à ces dernières.

- **Crèche**

Il est fait un point sur la situation de l'association qui gère la crèche : démission du président (de nouvelles élections sont en cours), volonté d'équilibrer le budget.

Il est rappelé que la Communauté de communes accompagne l'association dans ces démarches et notamment de celle d'équilibrer son budget. Par ailleurs, il est souligné que les parents sont satisfaits de la structure.

Avance sur subvention destinée au syndicat mixte Terroir de Caux

Afin d'assurer la bonne gestion courante du syndicat mixte Terroir de Caux, il est proposé une avance sur la subvention accordée pour l'année 2011.

Montant de la subvention 2011 : 62 800€

% de l'avance demandée : 50%

Montant de l'avance proposée: 31 400€

Le conseil communautaire décide à l'unanimité:

- **D'accorder au syndicat mixte Terroir de Caux une avance de 50% par rapport à la subvention 2011, soit 31 400€;**
- **D'autoriser M. le Président de prendre l'ensemble des actes nécessaires.**

Création d'un budget annexe zones d'activité

Dans le cadre de l'extension de la compétence action économique, la Communauté de communes a repris la gestion des zones d'activité gérées par le SIDEE. Ces zones doivent faire l'objet d'un budget annexe selon la comptabilité de stock.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de créer un budget annexe dénommé Basse Saône, et de le soumettre à la TVA.

FONCTIONNEMENT

Réforme des Collectivités locales

Le 16 décembre 2010 a été adoptée la loi portant sur la réforme des collectivités territoriales. L'une des nombreuses mesures portent sur une rationalisation de la carte intercommunale.

De la loi ressort un planning en vue de la rationalisation de la carte intercommunale, qui est donné à titre indicatif :

- ✓ *1^{er} trimestre 2011* : après constitution de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), le préfet doit préparer le schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI). Ce projet sera soumis à des consultations et à des amendements ;
- ✓ *2^{ème} trimestre 2011* : après que le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale soit adopté, les communes et les EPCI pourront émettre leur avis ;
- ✓ *3^{ème} trimestre 2011*: la CDCI aura 4 mois pour amender le projet préfectoral.
- ✓ *Dès le 1^{er} janvier 2012*, il pourra être procédé à des fusions, des créations d'EPCI, ou des extensions forcées de périmètre ou autres dissolutions de syndicats selon des procédures très souples (avis simples des conseils de communautés ; majorités assouplies),
- ✓ *1^{er} et 2^{ème} trimestre 2013*, les préfets pourront procéder à des rattachements, des créations d'EPCI, des fusions contre l'avis des élus locaux concernés par ce remaniement.

Toutefois, certaines communautés de communes limitrophes se sont déjà positionnées :

- ✓ La Communauté de communes des Trois Rivières a, le 14 décembre dernier, délibéré sur ce sujet. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, a donné mission à leur Président de se rapprocher des Communautés de communes Saône et Vienne, Varenne et Scie, Bosc d'Eawy dans un premier temps, voir des collectivités intégrées dans le périmètre du SCOT du Pays Dieppois Terroir de Caux afin d'envisager l'évolution de l'intercommunalité sur notre territoire.
- ✓ La Communauté de communes Entre-Mer-et-Lin, a décidé d'envoyer un questionnaire à chaque commune membre afin de recueillir leur avis sur l'avenir de l'EPCI.
- ✓ La Communauté de communes de Varenne et Scie a débattu lors d'un conseil communautaire du mois de janvier 2011 sur la réforme des collectivités territoriales. Il résulte que l'éventualité d'un rapprochement avec les communautés de communes du bassin Terroir de Caux et Bosc d'Eawy doit être étudiée.

Au regard de la réforme des collectivités territoriales et du positionnement des Communautés de communes voisines face à cette réforme, la Communauté de communes a décidé d'indiquer son point de vue par rapport à cet enjeu.

Lors de la réunion du Bureau du 14 mars 2011, il a été proposé de présenter quatre scénarii possibles :

1. Le périmètre de l'intercommunalité reste inchangé ;
2. En cas de scission de communauté de communes limitrophes, il sera proposé aux communes limitrophes de rejoindre la Communauté de communes Saône et Vienne ;
3. Au regard des actions menées par le syndicat mixte Terroir de Caux avec l'ensemble des communautés de communes membres, il est soumis l'idée de créer une communauté de communes correspondant au périmètre du dit syndicat mixte ;
4. Le rapprochement de la Communauté de communes Saône et Vienne vers la Communauté d'agglomération région Dieppoise

Par ailleurs il est proposé de distribuer un questionnaire à l'ensemble des communes membres afin de connaître leur avis sur les scénarii proposés et sur l'avenir de la Communauté de communes.

Le conseil communautaire précise qu'il est important d'insérer un cinquième scénario: une communauté de communes ayant pour périmètre celui de la taille actuelle du syndicat mixte Terroir de Caux et comprenant les communes limitrophes souhaitant y adhérer.

Aussi, ce sujet paraît primordial. Aussi le Président précise que ce débat, au-delà de la Communauté de communes, doit avoir lieu au sein de chaque commune membre. Il s'agit d'un débat portant sur l'avenir des collectivités et participant à l'aménagement du territoire.

Le conseil communautaire décide de soumettre à l'avis de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres un questionnaire portant sur ces cinq scénarii, avant que le conseil communautaire prenne position. Par ailleurs, il est précisé qu'une fiche d'identité sur chacune des communautés de communes limitrophes en question sera jointe au questionnaire.

QUESTIONS DIVERSES

Conseil communautaire

Prochain conseil communautaire : vendredi 15 avril à Bacqueville en Caux à 18h.

Demande de subvention

Depuis 1980, l'association Dieppe Rallye organise chaque année le Rallye du Pays de Dieppe. L'association souhaite que la Communauté de communes participe financièrement à cette manifestation par l'octroi d'une subvention. Le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

La séance est levée à 20h15.